

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET- M. DEFROCOURT - Mme DRICI - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - M. DELPLANQUE - Mme CHARLES (arrivée à 19 H 20)- Mme HENSER- M. GAUDEFROY- M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absent excusé : M. GILANT ayant donné procuration à Mme BRICHEZ

Secrétaire de séance : M. DEFROCOURT

■ ■ ■ ■ ■

1. Madame le Maire rend compte de la décision n° 04/2016 du 10/10/2016 prise en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, faisant appel à la **SAS VERDI CONSEIL CŒUR DE FRANCE**, ZI du Haut-Villé - Rue Jean-Baptiste Godin **60000 BEAUVAIS**, pour une mission complémentaire relative à la mise à jour des plans du PLU au format CNIG. Le coût de cette mission s'élève à 2 550,00 € HT.

2. Communication du compte rendu d'activité de la Concession de distribution Gaz naturel pour 2015 est donnée. Ce document apporte des données techniques, clientèles et patrimoniales, ainsi qu'un focus sur le département de l'Oise concernant l'activité de GRDF.

3. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de requalification des trottoirs Rue de la Mairie, rue de Beauvais, Lotissement La Prairie, Rue du Pressoir et Rue de la Forêt attribué à l'Entreprise **DEGAUCHY**, avenant arrêté à la somme de **24 271,00 € HT**, représentant 13,79 % du marché de base. Le nouveau montant du marché, après mise au point du marché et de l'avenant, **s'établit donc à 200 271,00 € HT**

4. L'Assemblée sollicite, auprès de la Communauté de communes du Pays de Thelle, l'octroi du fonds de concours en ce qui concerne les frais de fréquentation de la piscine, par les élèves de Hondainville, pour l'année 2016, étant précisé que c'est la Commune de THURY-SOUS-CLERMONT qui est porteuse de l'activité et complète la délibération du Conseil Municipal n° 26/2016 du 12 avril 2016 comme suit :

- la répartition des charges prendra en compte, outre les dépenses de transport et les séances de piscine, le fonds de concours octroyé par la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

5. Par 12 voix pour et 1 abstention (M. LANTHIEZ), le Conseil Municipal décide d'acquérir par voie de préemption le bien situé à HONDAINVILLE, 127 rue du Château Vert, d'une superficie de 934 m², appartenant à Monsieur Belaïd **YESGUER** et Madame Céline **DERVOIS**, et provenant de la division des parcelles cadastrées section D, n° 1254 et 375, au prix de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cet effet et l'acte notarié.

6. La décision modificative au Budget Primitif N° 2 est adoptée à l'unanimité. Elle prévoit d'allouer une subvention de 150 € à la Coopérative Scolaire de Hondainville, de réalimenter les opérations « Acquisition de panneaux » et « Parcours de santé » respectivement de 1 000 € et 3 000 € et d'ouvrir une nouvelle opération concernant des travaux Rue du Château Vert en la dotant de 70 000 €.

7. Après avoir examiné un projet de bail établi par Maître Pascal **LEFORT**, Notaire à MOUY, en vue de la location, par la Commune, d'un local à l'Association **LA MAM'OTRESORS** et discuté de divers points, en particulier de la durée du bail, du montant du loyer et sa révision, du cautionnement et de la prise en charge des frais d'acte notarié et d'huissier pour l'état des lieux, le Conseil Municipal charge Mme le Maire de transmettre les souhaits et observations de l'Assemblée à Maître LEFORT afin que ce dernier établisse une version complétée qui sera alors soumise à l'approbation du Conseil Municipal

8. Les services du SDIS ne réalisant plus le contrôle des hydrants à compter de novembre 2015, la société **VEOLIA** a envoyé un projet de convention concernant la gestion des 14 hydrants de la commune. Trois prestations sont proposées :

- Prestation P1 pour le contrôle des poteaux incendie (29,50 €/hydrant)
- Prestation complémentaire P2 pour l'entretien des poteaux incendie (52,20 €/hydrant)
- Prestation P3 en complément des prestations P1 et P2 : engagement de renouvellement d'1/35^{ème} du parc hydrants par an sur la durée du contrat fixée à 5 ans (70,00 €/hydrant).

Le Président et les membres du bureau du Syndicat des Eaux de Hermes devant rencontrer M. **DE-FRUYT**, Directeur de contrats, afin que VEOLIA établisse une proposition en matière d'hydrants qui sera présentée à tous les communes adhérant au syndicat précité, le Conseil Municipal décide de reconsidérer ce dossier ultérieurement.

INFORMATIONS

✓ Madame le Maire expose avoir reçu 2 demandes de mise à disposition gratuite d'une salle communale.

- La première émane de M. **RUMEAU**, Conseiller Régional, afin d'y tenir un bureau de vote, les 20 et 27 novembre prochains, pour la Primaire organisée par Les Républicains. Conformément à l'article L.2144-3 du CGCT, un local sis au 241 rue de la Mairie sera mis à disposition.
- La seconde est formulée par Madame Nadine **CHAÏB**, Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise de Beauvais, qui est à la recherche d'un local fermé pour y organiser, le 1^{ier} décembre prochain, une action de prévention « Affiche-toi contre le Sida » à destination des mineurs qui font l'objet d'une décision d'une décision de justice. La salle des fêtes sera mise à disposition, à titre gracieux, pour y accueillir cette manifestation.

✓ M. **CARON** a repeint en doré les noms figurant sur le Monument aux Morts.

✓ Lecture est donnée d'un courrier de M. Alain **BLANCHARD**, Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance. Cette association s'est investie dans une action intitulée « Les oubliés de la Résistance » visant à s'assurer que les victimes de cette période ne tombaient pas dans l'oubli et continuaient à être honorées, notamment dans leur commune de naissance. M. **BLANCHARD** attire l'attention sur Eugène **CAUCHOIS**, né en 1913 à HONDAINVILLE et résistant dénoncé pour ses activités clandestines et fusillé comme otage à la citadelle d'Amiens, le 04 décembre 1941.

Madame le Maire précise avoir effectué une recherche dans les registres d'état civil, entre les années 1883 et 1932. La naissance de M. Eugène **CAUCHOIS** n'y figure pas. Après une recherche sur Internet, M. **MORANDEAU** précise qu'Eugène **CAUCHOIS** est né le 24 mars 1913 à BURY.

✓ Est ensuite évoqué un courrier de M. Gérard **DARMANIN**, Vice-Président de la Région Hauts-de-France, en charge des transports et du tourisme. La volonté de la Région est de créer un syndicat unique des Transports, de réviser les conventions TER pour ne former qu'une seule convention, constituant un budget de 544 M€. L'un des sujets de travail est le transfert de la compétence transport scolaire des Départements vers les Régions. La Région a également adopté le protocole de sécurité qui permettra d'améliorer réellement la sûreté ferroviaire et la lutte contre la fraude et le protocole de financement du Canal Seine Nord Europe (engagement financier de 302,65 M€).

✓ La **SNEF TELECOM IDF** a informé la Mairie de la réalisation de travaux sur les équipements techniques se trouvant chemin communal n° 3 d'Hondainville à Thury-Sous-Clermont. Les antennes et équipements radio seront changés conformément à l'identique en mutualisant une partie des réseaux de téléphonie **SFR** et **BOUYGUES TELECOM**.

✓ Des travaux de réfection de chaussée vont être entrepris par le Département sur la RD N° 89, à l'entrée de Heilles, le 28 octobre et le 02 novembre 2016. Une déviation sera mise en place.

✓ Un dossier de demande de subvention a été demandé à l'entreprise **SECT** pour les travaux de la rue du Château Vert. A ce sujet, suite à la tournée des communes de juin 16, le Syndicat des Eaux de Hermes a dégagé 2 chantiers prioritaires :

- Hondainville (Rue du château vert 211m ; remplacement conduite par FD 60)
- Heilles (Rue de la gare 663m ; remplacement conduite dans terrain instable).

Les membres du bureau puis le comité syndical seront appelés à se prononcer sur ces dossiers.

✓ **Mme CHARLES** relate que, lors de la réunion du Conseil d'Ecole qui s'est tenue le 14 octobre dernier, les effectifs prévisionnels annoncés pour la rentrée 2016/2017 sont particulièrement élevés et que M. **BOURLETTE**, maire de THURY, avait demandé des explications à Mme **DUMONT** suite à l'intervention virulente de certains parents. Les directrices ont transmis un courrier à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de GOUVIEUX pour attirer son attention sur une éventuelle création de poste à la rentrée prochaine.

Fait à HONDAINVILLE, le 20 octobre 2016

Le Maire,
Michèle BRICHEZ